



Association de Défense Contre la Mer en Baie d'Authie

ADCMBA SOS Baie d'AUTHIE

Objet : PAPI phase 2, contribution de l'Association ADCMBA SOS Baie d'Authie au projet de développement éco touristique de l'estuaire de la Baie d'Authie. – version du 29 07 2014

Ce document résume et illustre nos réflexions et propos tenus lors de l'atelier du 1^{er} juillet 2014 à St Valery. J'ai essayé d'y intégrer l'ensemble des propos de notre groupe de travail.

Le constat : la Baie d'Authie est un des rares estuaires ayant gardé un caractère sauvage dans sa quasi-totalité. Cette caractéristique exceptionnelle constitue un potentiel économique touristique très peu exploité.

La baie d'Authie souffre cependant d'un colmatage qui en altère progressivement et sévèrement la biodiversité.

Il est enfin indéniable que la situation administrative de l'estuaire, partagé entre deux départements et deux régions, a pesé jusqu'à ce jour sur toute stratégie de gestion ou de promotion globale, comme celles qu'ont pu connaître d'autres estuaires, la baie de Somme notamment.

La proposition : la délibération de la Communauté de Communes Opale Sud vise à s'appuyer sur les actions qui seront entreprises dans le cadre du PAPI pour valoriser notre estuaire et en tirer économiquement des profits. Cette démarche, qui s'inscrit dans les préconisations du rapport de l'UE du 11 9 2012 sur la politique maritime intégrée (1), concerne l'ensemble de l'estuaire (rives nord et sud) dans l'espace allant de la mer jusqu'à la remontée des plus hautes mers de vive eaux, c'est-à-dire l'ensemble du bassin versant remontant jusqu'à NAMPONT st Martin.

(1) Référence{SWD(2012) 255 final}

La recherche de développement économique tournée vers la mer, autre qu'activités portuaires ou balnéaires, est le plus souvent malheureusement absente des SCOT, ce qui est le cas pour le Montreuillois.

Aux avantages directs que l'on peut attendre, s'en ajouteront d'autres, existants ou nouveaux, induits par les premiers. Nous allons les examiner

Objectifs et actions envisageables :

Objectif 1 Protéger des espaces arrière de la submersion pour la rive nord Cela concerne à la fois les habitants, les habitats, les activités humaines et l'espace environnemental

Actions envisageables et avantages attendus

Réfection de la digue submersible : en la rehaussant tout en créant une brèche maîtrisée protégée par un tronçon arrière afin à la fois de protéger efficacement le cordon dunaire et de créer un mouillage arrière saisonnier protégé (voir schéma en annexe)

Examiner la possibilité de permettre un accès piétonnier sur la digue, idem pour l'épi 17

Réfection des digues de fond de baie : prévoir là où c'est possible de créer un chemin léger côté fleuve ou d'améliorer l'existant au pied de l'ouvrage avec éventuellement et ponctuellement, des escaliers en bois refuges évitant de piétiner la digue. Créer des observatoires ornithologiques complémentaires Implanter des panneaux pédagogiques décrivant la flore par secteurs traversés. Augmenter la fréquence des visites guidées, notamment dans les secteurs herbeux recouverts par la marée.

Nota, ces digues en terre de fond de baie ne sont pour la plupart atteintes par la mer que lors de grandes marées. Il serait cependant intéressant de créer un ou plusieurs promontoires accessibles par l'arrière, permettant d'observer la baie en grande marée.

Reconstitution de l'espace dunaire de l'anse des sternes, du bois de sapins et du bec de perroquet ou autre dispositif de protection : Prolongement du sentier dunaire vers la grande dune avec accès à la mer aux chemins et rues arrière au niveau de la Mollière.

Objectif 2 Rendre à la baie son caractère maritime

Action envisageable : draguer le poulier de manière conséquente dans un premier temps, puis périodiquement pour redonner du champ aux courants.

Avantages attendus : combattre le colmatage et l'asphyxie en permettant une meilleure circulation de l'eau afin de favoriser et recréer les services éco systémiques rendus par l'estuaire avec leurs effets positifs sur la faune et la flore , et les avantages que l'on peut en attendre sur le plan écologique, halieutique (pêche d'estuaire, la pêche à pied de bivalves, mollusques, salicornes, oreilles de cochon etc) et touristique.

Examiner le bénéfice éventuel de la commercialisation des granulats provenant des dragages.

Examiner également si certaines activités anthropiques ne participeraient pas aussi à la fixation des sédiments au sud (ex bouchots en pied de mer en rive sud, face aux sternes.....)

Autres avantages induits :

Des aménagements complémentaires au niveau des chemins proches, permettraient de créer un maillage avec des interconnexions vers l'estuaire et chaque commune en ouvrant le circuit vers les capacités d'accueil, les commerces artisans et autres activités locales comme la pêche en eau douce et notamment les activités proposant des circuits courts de production en agriculture, maraichage, élevage, crèmerie, boucherie etc) afin de les promouvoir (il en existe déjà) et ,pourquoi pas, favoriser l'extension de ces exploitations ou leur création notamment dans des espaces aujourd'hui délaissés .

Compte tenu de l'attrait du bord de mer pour la population vieillissante grandissante et la présence de nombreuses personnes à mobilité réduite résidant à Berck (du fait des structures hospitalières) il conviendrait de favoriser autant que possible leur accès à des endroits et circuits caractéristiques.

Il existe d'autres activités potentielles touristiques, pour la plupart existantes, qui se grefferaient sur le projet, comme par exemple la découverte de la nature, les activités nautiques, (voile, canoé kayak, paddle, nage, palme, promenades en bateau...) halieutiques, le cheval, le vélo, la randonnée, le survol de la baie etc.

Nous n'avons pas de petit train, mais il y a des endroits où des circuits en calèche sont envisageables

Conduite du projet

Pour réussir nous pensons que tous les acteurs, élus, organismes potentiels et associations concernées des deux rives doivent être associés au projet afin d'en dégager une adhésion consensuelle et d'abord y être force de proposition dans une volonté de développement économique tout en sauvegardant notre environnement mutuel. Chacun doit y trouver un avantage

Ne rien s'interdire a priori dans les propositions, certaines d'apparence farfelues peuvent peut être évoluer vers des projets qui tiennent la route. Par exemple les ferme aquacoles : dans le Médoc on élève en été des gambas du Pacifique depuis les années 80 dans des anciens marais salants. Ce sont des naissains en provenance du Japon. J'ai été client pendant 20 ans.

http://www.caruso33.net/Ferme_Aquacole.html

Autres exemple, nous pensons qu'il serait intéressant de proposer aux chasseurs de créer une hutte pédagogique et de proposer et aussi de louer des huttes hors des périodes de chasse pour des observations et photos ornithologiques ou simplement de découverte de la baie, et bien, cela existe en rive sud, tout comme la création d'une maison des oiseaux de la Baie d'Authie. Cela va s'y faire aussi. Des huttes de marais louées en chambre d'hôtes, cela existe aussi.

Ces derniers exemples démontrent qu'il est souhaitable, disons même impératif, qu'il y ait un pilotage unique de ce projet afin de ne pas créer de doublons.

Il va de soi aussi qu'il nécessitera un phasage, tout ne pourra se mettre en place immédiatement,

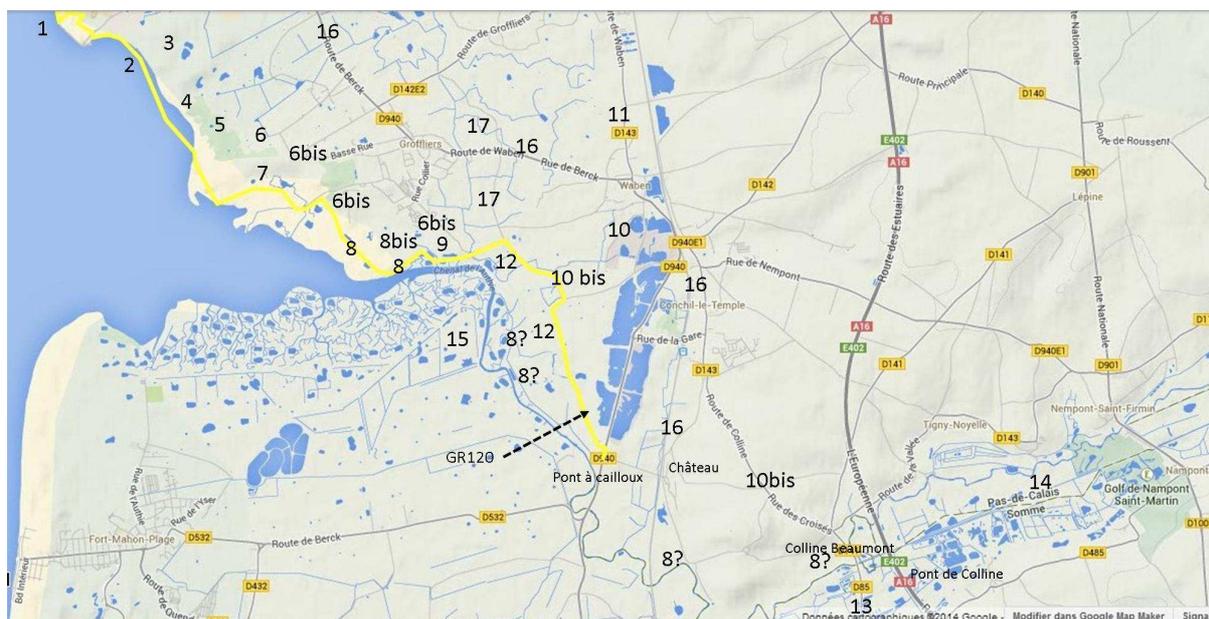
La fusion de nos deux régions, si elle se confirme, ne pourra que le favoriser.

A titre d'exemple je joins une illustration, non exhaustive et bien sûr amendable, d'aménagements que l'on pourrait prévoir à terme pour la rive nord.

Le 29 juillet 2014

Daniel MOITEL Président de l'Association de Défense Contre la Mer en Baie d'AUTHIE

PAPI phase 2, contribution de l'Association ADCMBA SOS Baie d'Authie – ANNEXE



Les aménagements envisageables au niveau de la rive nord s'articulent autour des sentiers dunaires, de la piste cyclable allant de Berck au Pont à cailloux en longeant la D940 et de la partie du GR120 allant du pont à cailloux aux sternes.

1 Epi 16/17, le rendre praticable aux personnes à mobilité réduite

2 Digue submersible : profiter de sa réfection pour la rehausser, la rendre praticable et gérer la brèche afin de permettre la création d'un mouillage dans l'anse des sternes (voir schéma en pièce jointe)

3 Sentier dunaire de Berck à réaménager en le rendant praticable pour l'essentiel et en développant l'accès par le Chemin des Pourrières lui-même à aménager.

4 A créer, prolongement du sentier dunaire jusque la grande dune

5 A créer, accès à la mer du sentier dunaire prolongé et vers les chemins arrière

6 Circuit court existant : Ferme et EARL avec vente directe à la ferme

6bis Existant, Commerces et hébergements de Groffliers – jardinerie---boulangerie –superette--- restaurants – café – campings – chambres d'hôtes

7 Existant, Chemin dunaire conduisant à la baie au niveau de la rue Delessale,

8 Prévoir, partout où c'est possible, l'aménagement d'un chemin léger en pied de digue de terre, côté fleuve, chemin existant partiellement mais le plus souvent impraticable

8bis Existant, présence d'un observatoire à oiseaux

9 Existant La Madelon, cale de mise à l'eau, appontement, mini croisières en fond de baie à développer

10 Existant , Waben, Conchil le temple, base de loisirs de la foraine d'Authie, initiation à la voile, pêche en eau douce, zone protégée avec observatoire à oiseaux.

10 bis Aménager la (petite) route allant de la base au GR 120, s'assurer de l'accessibilité du GR 120 à tous les utilisateurs, notamment aux PMB, ceci sur l'ensemble du linéaire allant de Waben au pont à Cailloux, boucher les trous.

11 Existant, présence d'une boucherie charcuterie, de viande à la ferme, de cafés de camping et de chambres d'hôtes

12 Examiner la possibilité en extrémité de chemin conduisant au fleuve, de réaliser des promontoires permettant d'observer le fond de baie

13 Existant, présences d'étangs dont parcours à la demi-journée. Auberge aujourd'hui fermée à côté du pont. Il s'agit du second pont vers l'autre rive après le pont à cailloux de la CD 940.

14 Existant, présence d'un vieux moulin à eau. Zone riveraine basse typique

15 A créer, examiner la possibilité de créer une passerelle, ou un gué ? entre Waben et Groffliers, à proximité de chemins y permettant un accès

16 Existant, piste cyclable

17 Existant à aménager, chemin allant de la D303 (rond point Norauto – piste cyclable de Berck à Verton) au Gr120 près de La Madelon, longeant en partie le fliers . (Chemin coupant la route de Verton et la D 940 , appelé à Groffliers chemin du Royon et de la Ville Motte) Zones commerciales et circuit de Karting sur Berck)

(13-14) Présence de Campings et chambres d'hôtes

Dans l'hypothèse fort probable où l'on ne peut prévoir un sentier de berge entre le pont à cailloux et Tigny Noyelles, il conviendrait d'examiner la possibilité de sécuriser au maximum le parcours existant pour les cyclistes et randonneurs.

A remarquer l'existence d'un Beau Golf à NAMPONT St Martin

D'une manière générale prévoir un balisage d'orientation sur l'ensemble de l'espace et des panneaux décrivant la flore et la faune.